

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-CA40-04

**MARCHE DE COMMUNICATION, RELATIONS PRESSE ET MARKETING DIGITAL
REFERENCE 20240052
AVENANT N° 2
PORTANT MODIFICATION DU MONTANT DU MARCHE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix heures et neuf minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Alain ABADIE, Lorraine NATIVEL, Maya CESARI,

Représentant de Madame de Présidente de Région :

Mickaël HA SUM

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Jean-Pierre CHABRIAT, Pascal PLANTE

Membres suppléants sans voix délibérative :

Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL, Mickaël SIHOUE

Représentante de la pairie Régionale :

Rose-Méry VELLIN – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20250326-CA_40_04-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-CA36-02 portant attribution du marché de communication, relations presse et marketing digital,

VU le rapport 2025-CA40-04 relatif à l'avenant du marché de communication, relations presse et marketing digital,

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'augmentation de 20% du montant maximum de commande du lot 1 du marché de communication, relations presse et marketing digital.

ARTICLE 2 : D'approuver l'avenant correspondant.

ARTICLE 4 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE

